



Comment nous contacter ?

Vous pouvez dès aujourd'hui nous contacter pour obtenir de plus amples informations :

Direction des Ressources Humaines
recrutement@ch-lerouvray.fr



Pour tout contact par courriel, indiquez dans votre objet « Allocations d'études ».

Notre référence : I/DRH/68/A



...et bénéficiez des allocations d'études.



@CHRouvray76



@CHRouvray



<https://www.linkedin.com/company/chrouvray>



centre hospitalier du rouvray



www.ch-lerouvray.fr



Les allocations d'études ?

Une manière simple de financer ses études et d'obtenir un emploi dès l'obtention du diplôme.

De quoi parle t'on ?

Le Centre Hospitalier du Rouvray propose des allocations d'études **aux étudiants en soins infirmiers**. Elles vous aident à **financer vos études et vous permettent d'obtenir un emploi dès la fin de votre formation**.

À qui s'adresse le dispositif ?

L'allocation d'études est attribuée aux étudiants d'IFSI de 2ème année et de 3ème année.

Quel est le montant versé par le Centre Hospitalier du Rouvray ?

Montant brut pour :

- pour un étudiant de 2ème année : 500 €
- pour un étudiant de 3ème année : 500 €

Ce montant est versé mensuellement à chaque étudiant allocataire.

Quel est l'engagement nécessaire ?

Le bénéficiaire de l'allocation d'études a un engagement de servir du double de la durée de perception de l'allocation dans une unité du Centre Hospitalier du Rouvray à l'issue de sa formation.

Exemple : versement de l'allocation d'études pendant 1 an, engagement de travail de 2 ans.

Le dossier de candidature

Si vous souhaitez être candidat aux allocations d'études, vous devez nous adresser un dossier de candidature sous la référence "demande d'allocations d'études" à :

Centre Hospitalier du Rouvray
Direction des Ressources Humaines
4, rue Paul Eluard
76300 SOTTEVILLE-LES-ROUEN

Votre dossier devra contenir :

- Un CV,
- Une lettre de motivation,
- Les copies des feuilles récapitulatives des semestres et bilans des stages fournis par l'IFSI.

Après une première sélection des dossiers, un entretien individuel vous sera proposé par le Direction des Soins afin de s'assurer de votre réelle motivation.